

Formations dispensées par OSAC : un premier bilan encourageant.

Initiées en décembre 2016, les formations réglementaires dispensées par OSAC ont représenté quatorze sessions et concerné cent-quarante participants en France et en Outre-Mer. Ce service de formation gratuit participe du renforcement du soutien aux usagers auquel OSAC s'est engagé lors de son habilitation.

■ Le professionnalisme des formateurs salué

Excellente maîtrise du sujet, exposés clairs et dynamiques, supports de bonne qualité, cas pratiques très utiles à une meilleure compréhension de la réglementation : les retours des clients, collectés au travers du questionnaire d'évaluation diffusé par le Département Formation d'OSAC à l'issue de chaque session, démontrent le bien-fondé de la mise en place de ces formations au profit des usagers et en disent long sur le bénéfice qu'ils en tirent. Qu'elles concernent la réglementation - Parties 21, 66, 145, 147 et M - ou la Qualité, les formations sont unanimement appréciées et le professionnalisme des formateurs d'OSAC est systématiquement salué.

Lancées en décembre dernier, les formations ont été organisées tout au long de l'année à raison d'une à trois sessions par mois, animées selon les cas par le Directeur de la Qualité, les Chefs de Pôles, les Référents Méthodes ou les Responsables de Surveillance, spécialistes des thèmes abordés.

La demande restant forte et de nombreux clients n'ayant pas pu participer aux formations en 2017 faute de places suffisantes, de nouvelles sessions seront programmées en 2018.

■ Une offre prochainement accessible en ligne

Le nouveau site internet d'OSAC dont la mise en ligne est prévue en 2018, présentera l'ensemble des formations et permettra aux personnes intéressées de se préinscrire en ligne.

A propos d'OSAC

OSAC, filiale du groupe Apave, est habilité par arrêté ministériel à exercer des missions d'expertise, d'instruction, de contrôles et de vérifications et à délivrer des documents relatifs à la navigabilité. OSAC intervient soit en tant que partie de l'Autorité, soit par délégation, soit en sous-traitance de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Contacts Presse :

Nadia ROBERT
Responsable de la Communication
Tél : 01 41 46 10 73
nadia.robert@osac.aero